ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805 – 37910

TOURCOING

L'importation du son par le bureau de douane de Tourcoing. — Nous avons reproduit, à titre d'information, dans notre précédent numéro, un entrefilet de la *Libre Parole* relatif à l'importation du son par le bureau de douane de Tourcoing. Sans être affirmatif, le journal parisien laissait supposer que ce « prétendu son » aurait été réexpédié par Blanc-Misseron comme farine blutée admise temporairement et enfin qu'on aurait, malgré l'avis du chimiste de Lille, taxé comme son de la farine blutée.

Nous avons voulu nous rendre compte de ce qu'il y aurait de fondé dans les dires de la *Libre Parole*, et voici les renseignements que nous avons pu jusqu'ici recueillir à ce sujet.

Depuis plusieurs années déjà, les minotiers belges expédient par le bureau de Tourcoing des quantités importantes de son destiné à l'alimentation du bétail. Parmi ces expéditions se trouvent, pour une proportion de 10 à 15 0/0, certains déchets de minoteries appelés *remoulage* ou *boulange*, sorte de farine grossière contenant en faible partie de la farine proprement dite. Ces *remoulages* sont soumis, comme le son, au droit de 0,60 les 100 kilos, pourvu qu'ils ne contiennent pas plus que 10 0/0 de farine. Au-delà de 10 0/0, ils sont assimilés aux farines et imposés à raison de 11 fr. les 100 kilos.

Est-ce à ces remoulages que la *Libre Parole* fait allusion? Nous ne savons, mais nous avons appris que la taxation de cette marchandise a été l'objet d'assez nombreuses difficultés entre la douane et les expéditeurs, surtout depuis l'installation du laboratoire de Lille. Des échantillons lui ayant été soumis, le chimiste a déclaré, pour quelques-uns de ces envois, que les remoulages contenaient plus de 10 0/0 de farine.

Les expéditeurs ne voulurent pas accepter cette appréciation, prétendant que la marchandise était, comme le son, destinée à l'alimentation des bestiaux, et qu'il leur était impossible de supporter un droit de 11 fr. pour un article qu'ils vendaient 10 fr. 25 les 100 kilos. On recourut alors à l'expertise dont les résultats ont été parfois contradictoires, mais pour certains cas les experts reconnurent que les remoulages ne contenaient pas plus de 10 0/0 de farine *panifiable*. Les experts semblent donc s'être attachés à cette dernière qualité de la farine, tandis que le chimiste paraît n'avoir recherché que la présence de la farine dans une proportion inférieure ou supérieure à 10 0/0.

Quoi qu'il en soit, disons en passant que la douane devrait bien, dans l'intérêt même du commerce, se prononcer définitivement sur ce point et dire si, pour être assimilés aux farines proprement dites (celles taxées à 11 fr.), les remoulages doivent contenir plus de 10 0/0 de *farine* simplement, au lieu 10 0/0 de *farine panifiable*.

Il nous faut ajouter encore que, d'après notre enquête, les expéditions de son ou de remoulages compris comme tels ont pris des directions différentes, mais toutes assez éloignées des frontières, et qu'enfin les destinataires de ces chargements sont assez nombreux.

Voilà pour le bureau de Tourcoing. Nous ignorons ce qui se passe à Blanc-Misseron, mais il nous semble qu'il serait impossible, sans la complicité de la douane, de faire passer comme farine blutée à 10 0/0 jouissant du bénéfice de l'admission temporaire une farine aussi grossière que les remoulages : l'oeil le moins exercé ne pourrait s'y tromper.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

La littérature du cru. — Chaque pays a sa littérature : notre ville a le droit de revendiquer la sienne qui s'identifie dans la personnalité si sympathique de Jules Watteuw.

Il est bien personnel notre inimitable *Brouteux* dans toutes ces *gariouseites* que depuis quatorze ans il nous sert chaque semaine sur sa *Brouette*.

Jules Watteuw a le talent d'instruire les lecteurs de son humoristique feuille en les amusant. Voyez plutôt *le numéro de cette semaine*. Il prend texte de la déportation du traître Dreyfus pour faire un petit cours de géographie sur Cayenne.

Mais sa verve n'est jamais en défaut : il trace des petites scènettes prises sur le vif telles que *Au Carnaval* ou l'*Evangile*, et il trouve toujours le mot d'actualité pour rire dans sa dépêche de l'*Agence à Vaques*.

Ce vaillant petit journal va porter au loin comme un écho de la terre natale aux Tourquennois que le devoir ou les obligations professionnelles ont exilés.

Nous aurons sans doute l'occasion quelque jour d'étudier notre poète local, mais nous aimons à saluer en passant sa gazette dont l'intérêt ne faiblit jamais. DE L'E.

Don aux pauvres. — M. le proviseur du Lycée de Tourcoing a fait don, au Bureau de bienfaisance de la même ville, des objets de lingerie désignés ci-après : 51 chemises, 26 caleçons, 51 paires de bas, 20 draps de lit.

Réunion de Commission. — La Commission du Chemin de fer du Nord s'est réunie lundi à 5 heures sous la présidence de M. le Maire ; font partie de cette Commission: MM. Honoré-Dumortier, Glorieux, Dron, Salembien, Muller, Despinoy et Sénélar.

On ne s'est occupé que des questions figurant à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de vendredi prochain 8 mars.

Tombé d'un wagon. — Lundi, à 7 heures du matin, Fernand Debosschere, âgé de 32 ans, homme de peine à la filature de MM. Masurel frères, à Fiers, glissa sur le marchepied d'un wagon de charbon qu'il venait de décharger, et, en tombant, il se foula le genou gauche. Il a reçu les soins du docteur Bernard et a été transporté à son domicile, rue du Clinquet, 207. L'incapacité de travail sera de trois semaines.

Cabarets mis à sac. — La rue d'Anvers a été, dimanche soir, de 10 heures 1/2 à minuit, le théâtre de scènes de violences, ou plutôt de véritable sauvagerie, de la part de deux misérables qui ont depuis longtemps fait leurs preuves ; l'un est le nommé Paul Henno, âgé de 23 ans, qui, il y a quelques années, a aidé ses frères à désarmer les agents qui avaient été requis pour les arrêter, cour Dewitte où ils faisaient le siège d'une maison ; l'autre est son ami inséparable, Désiré Cattoire, âgé de 21 ans, demeurant tous deux rue de la Blanche-Porte.

Vers 10 heures 1/2, ils sont entrés à l'estaminet *A la Plume d'Or*, tenu par M. Lecoutère, où se trouvaient encore plusieurs consommateurs. Ils cherchèrent aussitôt querelle à tout le monde, et se ruèrent sur le cabaretier qui voulait les faire sortir. Cattoire saisit le couvercle du poêle et se mit à frapper à tort et à travers, avec une telle force, que l'anse seule lui resta dans la main; ils renversèrent chaises et tables, et bientôt il ne resta plus ni verres ni chopes, ni aucun des objets qui garnissaient l'étagère. Henno prit un syphon d'eau de Seltz et le jeta après le cabaretier, qui put heureusement éviter le coup; mais une glace qui se trouvait derrière lui fut brisée en mille pièces.

Les clients, effrayés, s'étaient, pour la plupart, réfugiés dans la cuisine; tous avaient reçu des coups de chaise ou du couvercle du poêle; quelques-uns gagnèrent la cour et, se faisant la courte-échelle, ils passèrent au-dessus de la muraille et se sauvèrent.

Quand il n'y eut plus rien à briser, les deux forcenés partirent; mais ils n'allèrent pas plus loin que l'estaminet de M. Henri Druez, n° 83, dont la porte avait été fermée à leur approche. Henno, qui était porteur d'une bêche venant on ne sait d'où, enfonça en quelques coups le panneau du bas et passa par l'ouverture. Le cabaretier s'avança pour le repousser; mais il fut renversé par un coup de tête en pleine poitrine. Cattoire ne s'est livré là à aucune violence; mais il excitait son ami à frapper, à frapper fort! Et Henno, au paroxisme de la rage, s'écriait en s'adressant à Druez et à sa femme : « Je vous tuerai tous les deux; il y a longtemps que j'en ai l'intention; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera pour une autre fois; et je ferai du pâté avec vous autres! »

Il y avait quelques consommateurs qui firent bonne contenance, et les deux énergumènes battirent en retraite.

La police ne fut informée des faits que lundi matin et on se mit aussitôt en campagne. On ne tarda pas à rencontrer Cattoire, qui fut conduit en lieu sûr ; mais son compagnon est resté introuvable. Se serait-il aussi réfugié à Reckem, comme l'avait fait son frère, en emportant la lame de l'épée de l'agent Engelaere?

Vols audacieux à la Croix-Rouge. — Dans la nuit de samedi à dimanche, on s'est introduit à l'aide d'escalade et d'effraction au Cercle de la Croix-Rouge. On a forcé un pupitre et on s'est emparé d'une somme de 16 fr. qui y était renfermée. En outre, le ou les voleurs ont enlevé 30 à 40 bouteilles de vin et deux litres de cognac.

M. Lenoble commissaire du 1er arrondissement, s'est livré à une minutieuse enquête : un bâton, muni d'une balle en plomb, oublié sur le théâtre du vol, laisse à supposer que l'on a affaire à des fraudeurs : c'est ce qu'il résulte aussi des déclarations d'un membre du cercle qui, vers minuit, a vu des personnes ayant l'allure de véritables fraudeurs se diriger en courant vers la frontière.

— La même nuit, on a brisé une vitre à l'estaminet de M. Jules Richard, rue de la Croix-Rouge, n° 182 ; on a fait jouer l'espagnolette et on a pris dans le comptoir le peu de monnaie qu'on y avait laissée, et quelques paquets de tabac. De ce côté, on n'a pas le moindre soupçon.

On a également essayé d'entrer, mais sans succès, chez M. Leclercq et l'estaminet du « Cerf Blanc, » où les voleurs ont été entendus et ont dû prendre la fuite.

Fraude préméditée. — Dimanche après-midi, Alphonse [illegible] de 43 ans, journalier, né à Saint-Michel (Belgique), se rendait au bureau de douane de la Marlière, [illegible] ostensiblement un paquet de tabac étranger du poids de 1 kilog. Il fut arrêté par les préposés Delbecq et [illegible].

Il avoua à la gendarmerie qu'il l'avait fait à dessein pour se faire incarcérer en attendant le beau temps. Il a déjà [illegible] deux fois pour fraude.

Linselles. — *De pseudo braconniers.* — Dimanche soir, la gendarmerie d'Halluin s'est rendue à Linselles pour y mener l'enquête sur les faits de braconnage qui se seraient passés non pas le 25 février, comme on l'avait annoncé à tort, mais le 27 janvier, veille de la fermeture de la chasse.

D'après l'enquête, il paraît résulter que MM. Duquesnoy et Leline, ayant un permis de chasse, se trouvaient bien à l'affût ce jour-là sur un terrain appartenant au Vincent père et fils et Capelle, ayant chacun un clairon qu'ils faisaient sonner dans le seul but de se divertir, et à un moment donné, ayant aperçu quelques conscrits de Linselles, de leur connaissance, ils se seraient dirigés à leur rencontre en traversant, pour raccourcir leur chemin, un bout de terrain à M. de la Serre.

C'est alors qu'un témoin aurait innocemment forgé le petit conte qui vient de faire le tour de la presse, d'après lequel des braconniers auraient exercé en temps de chasse prohibé et auraient en l'aide de rabatteurs jouant du clairon pour effrayer le gibier. Dans ces conditions, personne, on le comprend, ne sera inquiété.

Mouveaux. — Une quête a été faite par la société de jeu de carte établie chez Etienthère Catel pour l'hospice et a produit la somme de 4 fr.35, qui ont été versés entre les mains du trésorier de la société philanthropique.

GRAND POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— COURS du Mardi 5 Mars 1895 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Soles à la gelée, 0,75 c. la portion
Raie à la gelée 0,50 la portion
Vertables Kempers harengs fumés sans sel, 0,15

Poissons	Prix du cours	Poissons	Prix du cours
Lamproies extra « à la » fr.		Cabillaud	0,75
Homards (gros) « » « » fr.		Maquereaux	» »
Crabes	0,60 et 0,»	Soles	2,25
Crevettes (soupes)	0,» et 0,60	Turbots	2,00
Saumonets (la douz.)	et 0,75	Bar	» »
		Barbue	2,00
HUITRES (douzaine)		Raies	0,80
Arcachon 0,90	1,50	Flétes	» »
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	» »
Vertes (extra-fines)	2,00	Carrelets (plels)	0,50
Moules (le kilo)	0,45	Truite saumonée	» »
		Anguilles de rivière	» »
Saumons		Anguilles de mer	» »
Saumon entier le kilo	4,50	Vives	» »
Saumon détaillé, le kilo	0,75	Saumon fumé	» »
Turbotins 0,50 0,75 0,90		Crevettes	» »
Langoustines, 0,60 la pièce		Brochet (eau douce)	» »
GROS		Merlans	0,75
ET		Eperlans	» »
DÉTAIL		Merluches	» »
		Harengs frais 2 pour	0,15

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo. Saumon Trais de Hollande 3,50 le 1/2 k.
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

LILLE

Les vols à Lille. — Arrestation du chef de la bande à Bruxelles. — On se rappelle les nombreux vols commis à Lille pendant l'année 1894. Les auteurs formaient une véritable bande parfaitement organisée, dont le principal chef était un nommé Charles Doofe.

Ce redoutable malfaiteur, arrêté en juin 1894, au cours de ses opérations chez M. Bailleux, rue de Toul, avait été condamné par la cour d'assises du Nord à 20 ans de travaux forcés.

Un de ses complices, le nommé Meert, qui le remplaça dans la direction de la bande, et qui avait réussi à s'enfuir lors du vol de la rue de Toul, vient d'être arrêté à Bruxelles.

Meert était affilié à la célèbre bande Van Laker, si redoutée dans la capitale de la Belgique.

Un inspecteur de la sûreté de Bruxelles a accompagné à Lille un de ses collègues de cette ville, pour y ouvrir une enquête.

POSTES. — Le 2 avril 1895 les services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc seront mis en adjudication, pour 10 années, à la Direction générale des postes et télégraphes, à Paris, rue de Grenelle, 99.

Une 2e adjudication de ces mêmes services, à titre transitoire, et éventuel, durant un an.

Pour concourir, il faut être Français et se faire, au préalable, agréer par la commission d'examen des candidatures.

Les demandes doivent être adressées au Directeur général des Postes et Télégraphes à Paris *avant le 18 mars 1895*.

Pour de plus amples renseignements, voir les affiches apposées au bureau des Postes et à la Mairie de Roubaix.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 4 mars.* — VOL DANS UN BAZAR. — Mme Pauvin, qui tient un bazar rue Pierre-Motte, à Roubaix, s'était plainte d'avoir été volée par deux femmes, qui avaient dérobé de son étalage plusieurs statuettes : l'un des auteurs du larcin fut arrêté, c'est une lessiveuse de 36 ans, du nom de Rosalie Vycktuyse qui, comparaissant en correctionnelle, est condamnée à huit jours d'emprisonnement.

TOUJOURS LA FRAUDE. — I. Henri Deboutte, 20 ans, François Segers, 28 ans, Aline Bernard, 19 ans, Marguerite Caulier, 18 ans, pour avoir été arrêtés au passage Herbaux, à Wattrelos, porteurs de café vert, sont condamnés : Segers, Bernard et Caulier chacun à trois mois et 500 francs d'amende, Deboutte Henri à un mois, même amende.

II. Des douaniers postés derrière l'établissement Grétry à Halluin, avaient vu arriver trois individus dont deux réussirent à s'enfuir, malgré deux coups de revolver tirés ; un seul fut arrêté, c'est Alphonse Rumfels, 20 ans, qui est condamné à trois mois. On apprit ensuite que les deux autres avaient été blessés par les coups de feu; ils s'étaient refugiés à Menin.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 4 mars

Expropriations pour les Eaux potables

DE ROUBAIX TOURCOING

Magistrat-directeur : M. BOUILLON. — Président du jury : M. BECQUART

A dix heures du matin, lundi, s'est réuni dans la nouvelle salle d'audience du Palais de Justice, à Lille, le jury convoqué pour statuer sur les indemnités à allouer aux propriétaires à travers les terrains desquels doit passer la canalisation destinée à la distribution des eaux potables dans Roubaix-Tourcoing.

C'est M. Bouillon, juge, qui a été désigné en qualité de magistrat-directeur du jury : il est assisté de M. Legrand, greffier.

Il est d'abord fait l'appel des noms des propriétaires et locataires figurant sur le tableau des indemnitaires; puis les jurés sont appelés dans l'ordre où ils sont inscrits. L'un des jurés, M. Moulié Aimedée, manufacturier à Fiers, n'ayant pas donné d'excuse valable, est condamné à une amende de deux cents francs.

La récusation une fois opérée, le jury est définitivement constitué comme suit :

MM. Constant Hay, propriétaire à Armentières; Royer, rentier à Houplines, Ernest Danbresse, rentier à Haubourdin, Ch. Tellier, rentier à Haubourdin, Henri Coustenoble, négociant à Fournes, Jean Baptiste Dujardin, cultivateur à Lanlay, Jean-Louis Mulaton, teinturier à Hem, Paul Hem, négociant à Mérignies, Gustave Courouble, rentier à Mons-en-Pevèle, Charles Becquart, architecte à Quesnoy-sur-Deûle, Paul Bolin, fabricant à Commines, Gustave Dubem, manufacturier à Lille, Aug. Deffontaines, entrepreneur à Fives.

Les parcelles à exproprier, du moins celles que le jury aura, dans cette session, à apprécier, sont comprises dans les communes de Mons-en-Pevèle, d'Hellemmes, de Fiers, de Wasquehal, et de Mouveaux.

La portion d'abord soumise au jury est la propriété des consorts Vallois que représente Me Decroix.

Me Basquin et Ovigneur, conseils respectifs habitués de Roubaix et de Tourcoing, sont chargés de soutenir les intérêts de deux vallées, ils sont assistés de M. Devos, ingénieur des Ponts-et-chaussées qui a dirigé le tracé et les travaux des canalisations.

C'est Me Basquin qui prend d'abord la parole. Il explique ce qui a nécessité cette expropriation : il s'agit d'établir une conduite d'eau souterraine qui amènera les eaux des environs de Douai jusque dans Roubaix-Tourcoing et la banlieue. Il y a des terrains qui seront l'objet d'une emprise totale : ce sont ceux qui doivent servir aux réservoirs placés d'endroit en endroit. Les autres terrains — ce sont les plus nombreux — seront expropriés sur une largeur de quatre mètres; mais une fois les travaux exécutés, les tuyaux placés et recouverts, ils pourront être de nouveau livrés à la culture. L'administration inter-communale de Roubaix-Tourcoing s'interdit de clôturer la bande du sol ainsi utilisée ; elle est remise aux propriétaires, qui pourront la labourer, y semer, faire en un mot comme ils procédaient auparavant.

Ces conditions sont formellement énoncées dans le procès-verbal d'enquête et, du reste, les villes demandent qu'il leur en soit donné acte ; il va sans dire que le service des eaux aura le droit de surveiller la conduite et on ne pourra l'empêcher d'effectuer les réparations nécessaires : d'après les calculs faits, ces soins à donner ne se représenteront que tous les 43 ans.

C'est donc une expropriation exceptionnelle et, à cet égard, les villes de Roubaix-Tourcoing considèrent qu'elles offrent largement en proposant l'hectare à 5.000 francs, en d'autres termes en estimant le mètre de terrain exproprié à cinquante centimes, prix qu'on ne trouve même plus maintenant à la campagne.

Me Decroix répond que les considérations faites par la ville sur le caractère particulier de l'expropriation ne sont pas sérieuses. D'après l'exproprianl, il vous prend votre propriété, puis vous la rend : — ce qui est vrai, c'est que ce droit de propriété, dans la circonstance, n'existera plus; il sera remplacé par une tolérance de l'administration : c'est de son bon plaisir que tout dépendra.

Si le propriétaire ne partage pas la manière de voir du Maire de Roubaix, par exemple, dont les sentiments religieux sont bien connus, il pourra se faire qu'il soit exposé à voir aggraver la situation de son immeuble qu'on grèvera d'une véritable servitude sous le prétexte d'y aller faire les nettoyements nécessaires. C'est, en un mot, le régime du caprice asservissant le propriétaire, qu'elles que soient les garanties qui figurent dans le procès-verbal d'enquête.

C'est une erreur de dire, d'autre part, que la propriété rurale perd sa valeur : elle n'a point baissé, surtout dans l'arrondissement du Nord : bien au contraire. Il y a actuellement un plus grand nombre de personnes ayant besoin de placer des fonds; comme il règne toujours une certaine méfiance sur le placement de la fortune en valeur, on retombe sur la propriété : elle est plus demandée, par suite de la loi de l'offre et de la demande, elle augmente de valeur.

Il faut envisager aussi que l'usage que comptent faire de cette eau potable Roubaix et Tourcoing est industriel : les deux villes en tireront profit, comme le fait déjà la ville de Lille pour la distribution de ses eaux à elle ; malgré les dépenses que cette dernière ville a faites, elle a actuellement un revenu très sérieux tiré de ses abonnements.

En troisième lieu, il est bien certain que la canalisation allant couper en deux ou plusieurs parties des champs, des terrains de rapport, il va s'en suivre une dépréciation de la valeur du sol.

Il n'est donc pas exagéré de demander un franc au mètre carré.

Me Basquin réplique en donnant à nouveau lecture des conditions auxquelles vont s'astreindre les deux villes quand les tuyaux seront placés et recouverts; le terrain redeviendra complètement libre.

Il ajoute que le jury de Douai a déjà jugé quatre-vingts affaires à propos des eaux potables : et il fait connaître incidemment que le prix alloué au mètre, mais dans des conditions particulières, a varié entre quatre-vingts centimes et un franc vingt-cinq. M. le magistrat-directeur décide que l'audience va être suspendue.

La séance est levée à midi pour être continuée dans l'après-midi.

***

Les débats ont été repris à deux heures de l'après-midi : il est formulé par Me Decroix, trois demandes pour des trois portions de la propriété des consorts Vallois.

Pour la première portion sise au Village et au Mont, sur le territoire de Mons-en-Pévèle et contenant une emprise de 1784 mètres carrés, il est demandé 16.824 fr. Il est offert 892 fr. — Allocation du jury est de 2.230 fr.

Pour la seconde portion de 3,655 mètres carrés, sise au Mont. — Offre 2,827 fr. 50. — Demande 12,535 fr. — Indemnité 3,655 fr.

Pour la troisième portion de 1,256 mètres carrés, située au mont. — Demande 8,800 fr. — Offre 628 fr. — Allocation 1,570 fr.

Il est ensuite passé à l'examen de l'indemnité pour l'expropriation de terres appartenant à Mme veuve Dutilleul-Coget, de Fournes, et sises sur la commune de Fiers, au lieu dit : Couture d'Hellemmes. L'emprise est de 722 mètres : la demande est présentée par M. Dutilleul, juge de paix à Béthune, qui réclame une somme de 13.544 fr. L'offre est de 361 fr. — Indemnité accordée 1,083 francs.

M. Pierre Lepers-Petit, demeurant à Fiers, demande pour expropriation de 392 mètres carrés en nature de terres labourables, à Fiers, 1969 francs, au lieu dit Couture d'Hellemmes. Offre : 196 francs. Allocation : 980 fr.

M. Lepers s'était présenté en personne.

Commune d'Hellemmes au lieu dit : Plaine du Prieur — 55 mètres carrés appartenant à Mme Vve Durieux de Lille et aux enfants Delemer; il est demandé par l'organe de Me Delemer 123 francs. — L'offre est de 27 fr. 50 c. Indemnité 110 francs.

Une autre parcelle sise au même lieu à la Plaine du Crieur, 253 mètres carrés appartenant aux propriétaires précédemment nommés, et représentés par Me Delemer.

Demande 1686 francs. Offre 126 francs 50. Indemnité : 632 fr. 50.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 4 mars

Présidence de M. le conseiller LANIO. — Ministère public: M. WAGON, substitut du procureur général

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Emile Schmidt, ancien instituteur adjoint à Merville, est âgé de 25 ans.

Schmidt est condamné à cinq ans de réclusion.

Audience du mardi 5 mars

Présidence de M. le Conseiller LANIO

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général

1re affaire. — **Abus de confiance à Santes**

L'ACCUSÉ

Jean-Baptiste-Agathon Duquesnoy, peigneur de lin à Roubaix, y est né le 1er janvier 1874. Il a donc 21 ans.

LES FAITS

Duquesnoy, domestique au service du sieur Désiré Cliquennois, hâteur de bateaux de routes, fut chargé, le 30 décembre dernier, de conduire à Carvin un voyageur avec un cheval et une voiture. Il se rendit dans cette ville; mais, au lieu de rentrer ensuite à Santes, il vendit à un sieur Spriet, de Mons-en-Barœul, pour 85 fr., le cheval et le véhicule qui valaient 600 fr. Spriet lui remit en échange un cheval dont il se défit pour 10 fr.

Il n'est donc pas exagéré de demander un franc au mètre carré.

Me Basquin réplique en donnant à nouveau lecture des conditions auxquelles vont s'astreindre les deux villes quand les tuyaux seront placés et recouverts; le terrain redeviendra complètement libre.

Il ajoute que le jury de Douai a déjà jugé quatre-vingts affaires à propos des eaux potables : et il fait connaître incidemment que le prix alloué au mètre, mais dans des conditions particulières, a varié entre quatre-vingts centimes et un franc vingt-cinq. M. le magistrat-directeur décide que l'audience va être suspendue.

La séance est levée à midi pour être continuée dans l'après-midi.

***

Les débats ont été repris à deux heures de l'après-midi : il est formulé par Me Decroix, trois demandes pour des trois portions de la propriété des consorts Vallois.

Pour la première portion sise au Village et au Mont, sur le territoire de Mons-en-Pévèle et contenant une emprise de 1784 mètres carrés, il est demandé 16,824 fr. Il est offert 892 fr. — Allocation du jury est de 2.230 fr.

Pour la seconde portion de 3,655 mètres carrés, sise au Mont. — Offre 2,827 fr. 50. — Demande 12,535 fr. — Indemnité 3,655 fr.

Pour la troisième portion de 1,256 mètres carrés, située au mont. — Demande 8,800 fr. — Offre 628 fr. — Allocation 1,570 fr.

Il est ensuite passé à l'examen de l'indemnité pour l'expropriation de terres appartenant à Mme veuve Dutilleul-Coget, de Fournes, et sises sur la commune de Fiers, au lieu dit : Couture d'Hellemmes. L'emprise est de 722 mètres : la demande est présentée par M. Dutilleul, juge de paix à Béthune, qui réclame une somme de 13.544 fr. L'offre est de 361 fr. — Indemnité accordée 1,083 francs.

M. Pierre Lepers-Petit, demeurant à Fiers, demande pour expropriation de 392 mètres carrés en nature de terres labourables, à Fiers, 1969 francs, au lieu dit Couture d'Hellemmes. Offre : 196 francs. Allocation : 980 fr.

M. Lepers s'était présenté en personne.

Commune d'Hellemmes au lieu dit : Plaine du Prieur — 55 mètres carrés appartenant à Mme Vve Durieux de Lille et aux enfants Delemer; il est demandé par l'organe de Me Delemer 123 francs. — L'offre est de 27 fr. 50 c. Indemnité 110 francs.

Une autre parcelle sise au même lieu à la Plaine du Crieur, 253 mètres carrés appartenant aux propriétaires précédemment nommés, et représentés par Me Delemer.

Demande 1686 francs. Offre 126 francs 50. Indemnité : 632 fr. 50.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Dimanche soir, a eu lieu, chez M. Elie Catteau, cabaretier, rue de l'Epeule, le tirage de la tombola organisée par la Société des Archers, au bénéfice d'un de ses membres nécessiteux. Voici la liste des numéros sortis :

306, 304, 1867, 1132, 1229, 1732, 330, 1209, 2229, 1333, 2164, 1527, 1461, 1881, 168, 1876, 1670, 832, 785, 2181, 856, 2477, 860, 472, 975.

Les lots non réclamés avant le 15 mars, resteront acquis à l'œuvre.

Wasquehal. — La *Fanfare de Wasquehal* a donné dimanche, dans la salle des fêtes du café de l'Ecluse, siège de la société, un concert qui a été couronné de succès.

Avant le concert, la Fanfare a parcouru les principales rues de la localité; on a beaucoup remarqué quelques nouveaux pas redoublés très entraînants.

Le concert a commencé ensuite, devant une salle bondée. Le programme était des plus attrayants. M. Albert Lemaire, baryton de la chorale « les Amis réunis » de Wasquehal a chanté, avec sentiment, la *Charité*, de Faure et *Une nuit d'Olivier Cromwel* : le ténor, M. Victor Demanoy dans *Les rameaux* de Faure et *Silvio Pellico* de Masini, a obtenu également un grand succès.

MM. Sprangers, flûtiste, et Debrauwer, hautboïste, tous deux du Conservatoire de Lille, ont joué avec art les différents morceaux inscrits au programme. La fantaisie nocturne, *Phoebé*, de Pillevestre, a mérité les honneurs du *bis*.

M. Nigeon, jeune mandoliniste, de Lille, a joué, dans la perfection, différents morceaux. Chaque fois, il a été bissé

Nous n'avons que des éloges à adresser à M. Arthur Bronillard, l'excellent comique du club des *Méli Mélo* de Roubaix; les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

M. Arthur Nys s'est, lui aussi, acquitté, avec le talent qu'on lui connaît, de sa tâche de pianiste.

Les deux parties du concert ont été terminées par deux jolies pièces, *Oncle et neveu* et *Un mariage manqué*, comédies très amusantes, fort bien interprétées par MM.E. Duhem, J. Lepers et A. Libre.

En somme, soirée charmante sous tous les rapports et il y a lieu de féliter les organisateurs.

Grand-Théâtre de Roubaix Hippodrome
DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
Mardi 5 Mars — Pour les adieux de la troupe d'Opéra-Comique — MIGNON d'Ambroise Thomas
Jeudi 7 Mars — SOLENNITÉ MUSICALE — LOHENGRIN de Richard Wagner
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

PAS-DE-CALAIS

Mort d'un Roubaisien à Arras. — M. Ranson, qui avait été renversé il y a quelques jours, rue du Rivage, par une voiture, a succombé lundi matin à onze heures aux suites de cet accident.

M. Ranson était âgé d'une soixantaine d'années; il habitait Roubaix et était venu à Arras installer son gendre, M. Mathon, employé des contributions indirectes, transféré récemment de Roubaix à Arras.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du lundi 4 mars.* — Edmond Langlet, rue Racine 24. — Fernand Barbaux, boulevard de Strasbourg 26. — *Angélique Vanrooseleke*, rue des Longues Haies, cours 7. — Germaine Florin, rue Nain 51. — Arthur Coussement, rue du Fort 28. — Albert Vanbelle, rue Vallon 36. — Marcel Hodum, rue Mirabeau 22. — Fernande Lebrun, rue du Fontenoy. — Ludvine Nys, rue Lillatte 20. — Raymonde Braque, place du Trichon, cour Thers. — Julia Verroust, rue des Fossés 21. — Germaine Degryse, rue Leverrier, cour Bernard 18. — *Mariages.* — Auguste Deleu, 34 ans, lamier, rue du Tilleul 42 et Zulma Mathieu, 3 ans, soigneuse, rue de Tuna 3. — Louis Deplihle, 37 ans, jouteyeur, rue de la Planche Trouée et Adolphine Bogaert, 21 ans, rue de la Planche Trouée. — *Déclarations de décès.* — Marie Duvivier, 87 ans, Hospice Civil. — Marie Petit, 6 ans, rue La Fontaine 51. — *Joseph Courte, 29 mois*, Hôtel-Dieu. — Louise Dubois, 6 mois, rue du Tilleul. — Lévine Delcroix, 70 ans, rue Saint-Jean. — Mathurine Van Rouse, 2 ans, rue Jules-Deregnancourt, cour Haquette. — Rosalie Guillement, 91 ans, coutour Saint-Martin. — Jean-Baptiste Bleuez, 61 ans, rue des Caamps 50. — Jean Warnitz, 56 ans, *Hôtel-Dieu.* — *Adolphe Van Steenkiste*, 48 ans, rue de la Conférence 23. — Eugénie André, 44 ans, rue Jacquart 25. — Arthur Balcaen, 7 mois, rue de France.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 3 mars.* — Jacques Defeuchereux, rue Winoc-Choqueel. — Germaine Vandeudriessche, rue de la Laite. — Paul Prevost, rue de Paris. — Auguste Foucart, rue des Cariliers. — Valentine Waegenaere, rue de la Cimbale. — Jeanne Delcroix, rue du Jambon. — Henriette Vanlancker, rue Fin-de-la-Guerre. — Silvie Corsellis, à l'Epinette. — Jean-Baptiste Vandenbrouck, au Risques-Tout. — Arthur Balcaen, 7 mois, rue de France. — *Id.* — Albert Deltour, rue Delobel. — Marie Pourcelle, rue Vienne. — Joseph Nuytens, au Pont Rompu. — Germaine Vanneufville, rue Saint-Jacques. — *Mariage.* — Jean-Louis Scalbert, 30 ans, rattacheur et Flore Berra, 23 ans, rattacheuse. — *Déclarations de décès du dimanche 3 mars.* — Léonard Kints, 69 ans 7 mois, au Pont de Neuville. — Sophie Glorieux, 74 ans 7 mois, sans profession, ruelle Codron. — *Du 4.* — Marie Leignel, 89 ans 10 mois, sans profession, Petites Sœurs, rue de Lille. — Julien Flament, 3 mois, rue de la Ferme. — Antoine Assemaine, 77 ans, rentier, rue de Paris 10.

La formation des listes se fera du 1er au 15 juin.
Les listes seront arrêtées provisoirement le 15 juin et laissées à la disposition du public du 19 juin au 14 septembre.
Les reclamations à l'administration communale seront déposées le 15 juillet au plus tard.
Les listes seront clôturées définitivement le 27 juillet.
Les recours seront déposés le 23 août au plus tard.
Toute production de pièces nouvelles est interdite après le 28 septembre.
Le 3 octobre, les dossiers seront transmis à la Cour d'appel.
Les listes entreront en vigueur le 1er novembre.

Un crime à Mons. — M. Georges Hanicotte, agent de change, a reçu, cette nuit, un coup de poignard d'une personne masquée. Son état est grave. L'auteur de l'attentat est inconnu.

Un horrible accident. — Lundi matin, vers 8 h. 1/2, un garde excentrique du quai au Bois, à Charleroi, a été coupé en deux, en glissant sur la voie au moment où il voulait monter sur un train qui manœuvrait.

Le malheureux était un nommé Isidore Cornil, âgé de 38 ans, originaire de Spy et domicilié à Courcelles.

Cornil était marié et père de 2 enfants.

Mouscron. — *Rebellion.* — Dans l'après-midi de lundi, un journalier de Courtrai, Théophile Vanhonsbrouck, âgé de 25 ans, se disposait à prendre le train, à Mouscron. Le sous-chef de station, M. Fournier, le voyant en état d'ivresse, voulut s'opposer à son départ. Vanhonsbrouck se fâcha et essaya de terrasser le sous chef. Le gendarme Dufloucq, de service à la station, s'interposa. Vanhonsbrouck, qui avait perdu la raison, le frappa. Mais, force resta à la loi, et le récalcitrant a pu être écroué à la prison. Procès-verbal a été dressé contre lui.

— *Les livrets de Caisse d'épargne.* — Les porteurs de livrets de la Caisse d'épargne de Mouscron sont invités à déposer leur titre au bureau de la poste, pour que l'on puisse y inscrire les intérêts qui leur sont dus, pour l'année 1894.

Le *trèfle à quatre feuilles* porte décidément bonheur. Le Tapioca Rils l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant. 38755

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Le salon du cycle. — APPRÉCIATION GÉNÉRALE. — Nous avons donné, dans plusieurs articles, les différentes appréciations sur l'exposition des machines au salon du cycle. Beaucoup de fabricants ont apporté, dans leurs modèles, quelques améliorations comme fin de fabrication ; mais on ne constate aucun changement notable. Le grand succès de l'année sera l'apparition des gros tubes, apparition d'ailleurs passagère, car ce chang